



LA FONDATION DES PRIX DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL POUR LES ARTS DU SPECTACLE

# Prix Ramon John Hnatyshyn pour le bénévolat dans les arts du spectacle

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Les Prix du Gouverneur général pour les arts du spectacle (PGGAS) représentent la plus haute distinction attribuée dans le domaine des arts du spectacle au Canada. Institués en 1992 sous les auspices du regretté très honorable Ramon John Hnatyshyn (1934-2002), alors gouverneur général du Canada, les PGGAS sont devenus une véritable célébration de l'excellence. Ils nous font découvrir des artistes majeurs, nous sensibilisent aux grandes réalisations accomplies dans diverses disciplines et nous invitent à saluer les héros des arts du spectacle dont la passion et la créativité nous émeuvent, nous divertissent et nous inspirent.

Les PGGAS de la réalisation artistique sont remis annuellement dans six catégories et récompensent des artistes qui ont fait une contribution indélébile à la vie culturelle canadienne. Le Prix Ramon John Hnatyshyn (RJH) pour le bénévolat dans les arts du spectacle est un prix complémentaire remis à une personne ou à un groupe qui a apporté, à titre bénévole, une contribution remarquable aux arts du spectacle au Canada.

Le Prix RJH est accompagné d'une œuvre d'art commandée spécialement pour l'occasion à un artiste canadien et d'un médaillon commémoratif frappé par la Monnaie royale canadienne.

**DATE LIMITE DES MISES  
EN CANDIDATURE :**  
**21 JUIN 2010**  
(Lauréats des PGGAS 2011)

Veillez nous faire parvenir les dossiers complets de mise en candidature, par la poste, par messenger ou par télécopieur, avant la date limite, le cachet postal faisant foi.

**La Fondation des Prix du  
Gouverneur général pour  
les arts du spectacle**  
406 – 130, rue Slater  
Ottawa (Ontario) K1P 6E2

Télécopieur: 613-238-4849

Renseignements :  
[www.pggas.ca](http://www.pggas.ca)  
613-241-5297  
[whitneyb@ggpaa.ca](mailto:whitneyb@ggpaa.ca)

Vous pouvez proposer deux candidatures pour le Prix Ramon John Hnatyshyn. Le cas échéant, vous devez remplir un formulaire et préparer un dossier complet pour chacun des candidats proposés.

## CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Les candidats admissibles au Prix RJH doivent avoir la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent. Le prix est remis à une personne ou à un groupe ayant fait une contribution bénévole aux arts du spectacle au Canada. Le bénévolat se définit comme le don de temps ou de savoir-faire, offert généreusement, ou d'argent au profit d'une communauté sans qu'une compensation d'ordre monétaire ou autre n'ait été reçue en échange des services rendus.

Les membres de conseil d'administration ne peuvent être récipiendaires du prix tant et aussi longtemps qu'ils occupent un poste au sein des organismes suivants :

- Fondation des Prix du Gouverneur général pour les arts du spectacle
- Centre national des Arts
- Fondation du Centre national des Arts
- Conseil des Arts du Canada
- Conférence canadienne des arts
- Office national du film du Canada

Aucun prix n'est remis à titre posthume. Les prix ne sont décernés qu'aux personnes encore vivantes le jour où les noms des lauréats sont dévoilés publiquement.

## CRITÈRE D'ÉVALUATION

Dans la catégorie du Prix RJH pour le bénévolat dans les arts du spectacle, le principal critère d'évaluation est **la qualité et l'envergure de l'apport fait par le ou les candidats aux arts du spectacle au Canada au cours d'une période prolongée.**

**Il est essentiel de fournir des renseignements exhaustifs, fiables et exacts afin que le comité d'évaluation par les pairs puisse accomplir un travail rigoureux. De nombreuses candidatures provenant de partout au pays et représentant les communautés des deux langues officielles sont soumises annuellement; par conséquent, les membres du comité ne sont pas toujours familiers avec chacun des candidats proposés. Une documentation limitée ou incomplète – même si le candidat ou le groupe proposé est très connu – complique encore davantage la tâche du comité.**



LA FONDATION DES PRIX DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL POUR LES ARTS DU SPECTACLE

# Prix Ramon John Hnatyshyn pour le bénévolat dans les arts du spectacle

## PREMIÈRE PARTIE – JE PROPOSE LA CANDIDATURE DE :

NOM DE LA PERSONNE OU DU GROUPE PROPOSÉ

TÉLÉPHONE (SI CONNU)

COURRIEL (SI CONNU)

NOM DU PROPOSANT

TITRE OU ORGANISME (S'IL Y A LIEU)

ADRESSE POSTALE (NUMÉRO D'APPARTEMENT, DE RÉSIDENCE OU DE BUREAU ET NOM DE RUE)

VILLE

PROVINCE

CODE POSTAL

TÉLÉPHONE

COURRIEL

**DATE LIMITE DES MISES  
EN CANDIDATURE :**  
**21 JUIN 2010**  
(Lauréats des PGGAS 2011)

Veillez nous faire parvenir les dossiers complets de mise en candidature, par la poste, par messenger ou par télécopieur, avant la date limite, le cachet postal faisant foi.

**La Fondation des Prix du  
Gouverneur général pour  
les arts du spectacle**  
406 – 130, rue Slater  
Ottawa (Ontario) K1P 6E2

**Télécopieur: 613-238-4849**

Renseignements :  
[www.pggas.ca](http://www.pggas.ca)  
613-241-5297  
[whitneyb@ggpaa.ca](mailto:whitneyb@ggpaa.ca)

Vous pouvez proposer deux candidatures pour le Prix Ramon John Hnatyshyn. Le cas échéant, vous devez remplir un formulaire et préparer un dossier complet pour chacun des candidats proposés.

## DEUXIÈME PARTIE – DÉCLARATION DU PROPOSANT

À titre de proposant pour le Prix RJH pour les arts du spectacle :

- je déclare avoir lu attentivement les critères de sélection et affirme que la personne proposée y satisfait;
- j'affirme que je suis un proposant admissible selon les critères de la Fondation des PGGAS qui se trouvent à l'adresse [www.pggas.ca](http://www.pggas.ca);
- je certifie qu'à ma connaissance, les renseignements fournis dans ce formulaire sont exacts et complets;
- j'accepte de respecter la décision du conseil d'administration de la Fondation des PGGAS quant à la sélection du lauréat.

Souhaitez-vous que votre mise en candidature soit considérée de nouveau pour les trois prochaines années ?  **J'accepte**  **Je refuse**

SIGNATURE DU PROPOSANT

DATE

## TROISIÈME PARTIE – DOCUMENTS D'APPUI

Veillez cocher les cases ci-dessous afin de confirmer que les documents d'appui sont inclus dans le dossier de mise en candidature.

**Énoncé ou lettre de mise en candidature**

Expliquez, en deux pages au maximum, pourquoi la personne ou le groupe proposé mérite un Prix RJH pour le bénévolat dans les arts du spectacle. Mettez en valeur la contribution du bénévole au service et au développement des arts du spectacle au Canada. Le proposant doit signer l'énoncé ou la lettre de mise en candidature.

**Biographie de la personne ou du groupe proposé**

Veillez fournir une biographie à jour du candidat dans laquelle est soulignée sa contribution bénévole au domaine des arts du spectacle au Canada.